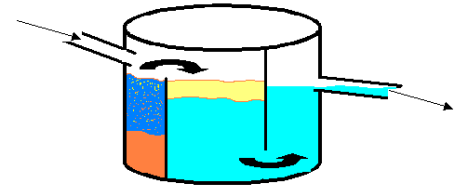


S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D' HYGIENE

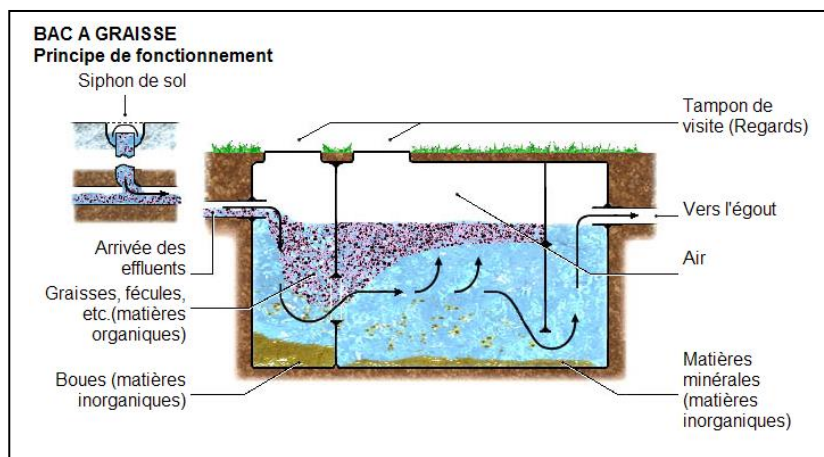
TPI ECOZYM

LIQUIDE BIOLOGIQUE pour la LIQUÉFACTION et la BIODÉGRADATION de DÉPÔTS ORGANIQUES dans les CIRCUITS d' EAUX USÉES, SIPHONS, CANALISATIONS, BACS A GRAISSES. USAGES PROFESSIONNELS.



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une association synergisée de bactéries et enzymes sélectionnés pour la dégradation, liquéfaction des déchets organiques pour les bacs à graisse et conduits d' évacuation des eaux usées, tensioactifs non ioniques, additifs nettoyeurs stabilisants.



CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 1005 g/l. +/- 20 g/l
. REACTION CHIMIQUE	: Pratiquement neutre.
. pH pur	: 7.50 environ.
. TENSION SUPERFICIELLE à 1 %	: 28,6 Dyne/cm.
. TENSION SUPERFICIELLE à 1 ‰	: 31 Dyne/cm.
. COULEUR	: Bleu lavandière.
. ODEUR	: Senteur fraîcheur verte.



Le produit objet du test est facilement biodégradable selon la norme OCDE 301 F. Ce résultat positif permet de considérer que le 7305 se dégradera rapidement et complètement dans des conditions d'aérobiose dans la plupart des environnements, y compris les stations d'épuration biologique des eaux usées.

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D' HYGIENE

Suite fiche technique **TPI ECOZYM**

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- **Dispersable dans l'eau en toutes proportions.**
- **Ne renferme pas de substances caustiques ou corrosives.**
- **Ne contient pas de bactéries pathogènes** ou pouvant engendrer des nuisances dans les systèmes de bio-épuration ou par production de dérivés nocifs pour l'environnement.
- **A base de souche de bactéries sélectionnées, fonctions enzymatiques dégradant principalement les dépôts organiques constitués d'amas de protides, lipides, amidon et cellulose essentiellement.**
- **Réduit la fréquence de nettoyage et de curage** des évacuations, égouts, bacs à effluents, limite les risques de bouchage et de corrosion sous les dépôts fixés de matières organiques.
- **PENETRE, EMULSIFIE ET LIQUEFIE** les agglomérats organiques sans générer d'odeurs putrides évitant ainsi le développement de fermentations bactériennes productrices de gaz malodorant.
- **Renferme des micro-organismes (classe1 – 2000/54CE), actifs en milieu AEROBIE et ANAEROBIE, ne contient pas d'ENTEROBACTERIES, ni de SALMONELLA.**
- **Apporte une solution compatible avec l'environnement** pour la **biodégradation** des déchets et amas de matières organiques présent dans les rejets, utilisable avec les conduits d'évacuation et siphons en inoxydable, aluminium, P.V.C., email, etc...
- Est employé dans les collectivités, l'industrie pour le traitement des eaux usées, dans les siphons, conduits et canalisations d' évacuation des rejets organiques, sanitaires, bacs à graisse ou à fécule, puisards, fosse d' aissance, fosse septique, ou fosse toutes eaux, bassins de lagunage contenant des boues organiques, etc...

COMPATIBILITE ENVIRONNEMENTALE :

TESTS de BIODEGRADABILITE
FINALE
effectués selon le REFERENTIEL
Norme OCDE 301 F – DIN EN 29408 –
ISO 9408
sur la totalité de la composition
Le produit est certifié facilement
BIODEGRADABLE
PV du Rapport d'Essai n° B / 12245 / 2

ECOTOXICITE

Selon les critères ECOLOGIQUES
de l'ECOLABEL EUROPEEN
– DECISION n° 2011 / 383 / UE

→ Les éléments de composition sont en conformité avec la base de Données sur les Ingrédients des Détergents
→ Le produit satisfait à la dilution d'emploi de 1,4 % à la VCD Tox (Ecotoxicité) des produits ECOLABELISABLES

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- ▶ S'assurer que l'endroit où le produit est apporté ne contient pas de désinfectants ou de détergent fortement acide ou alcalin susceptibles d'inhiber l'activité du produit.
- ▶ Dans le cas de présence de bactéricide, différer l'apport et inactiver si possible, le bactéricide par un rinçage à l'eau chaude type "chasse d'eau".
- ▶ Afin de permettre une disposition rapide du produit prédiluer la quantité nécessaire dans 5 à 10 litres d'eau tiède 30 à 35°C.
- ▶ Effectuer les apports le soir, en fin de travail, selon une périodicité définie.

S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D' HYGIENE

Suite fiche technique **TPI ECOZYM**

DOSES MOYENNES d'APPLICATION :

	Dose d'apport initial par m³	Dose d'appoint ou entretien par m³
E V A C U A T I O N S C A N A L I S A T I O N S S I P H O N S	100 ml par m³	30 ml par évacuation
F O S S E S F O S S E S S E P T I Q U E S	250 ml par m³	40 à 50 ml par m³ une fois par semaine
U R I N O I R S	3 à 5 litres par m³	Selon intensité des mauvaises odeurs, 30 à 40 ml par semaine par urinoir
S É D I M E N T S B O U E S	3 à 5 litres par m³	1 litre par m³ d'apport et par jour à moduler en fonction de la nature, fluidité des effluents et l'intensité des mauvaises odeurs.
B A C S A G R A I S S E	Apport en nettoyage : 1 litre à 1,5 litre par m³ selon la quantité de graisse, renouveler si nécessaire 48 heures après	Apporter quotidiennement par système de dosage ou verser chaque soir 100 ml pour des effluents peu chargé, de 150 à 200 ml dans le cas de rejet très chargé

Complément information bacs à graisses : (dose à apporter suivant le nombre de repas) :

1. Si aucun traitement biologique à ce jour, vérifier l'état du bac à graisse, si le bac est très sale procéder à un nettoyage complet.
2. Pendant la première semaine apporter une dose choc : **20 litres** sur **5 jours** (soit 4 litres/jour) en ensemencement choc pour **1500 à 2000 repas/jours**.
3. Traitement d'entretien ensuite : **3,5 à 4 litres** sur **5 jours** (soit 0,7 à 0,8 litre/jour) pour **1500 à 2000 repas/jour**.

A moduler selon l'intensité de la présence de graisses dans les rejets avec possibilité de réduire les doses progressivement après observation du fonctionnement des bacs à graisses au bout de 15 jours à 1 mois.

RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- A aussi été pris en compte le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

. Préparation concentrée riche en nutriments, le stockage à une température inférieure à 10 °C peut provoquer la formation de cristaux, éviter le stockage à une température inférieure à 10 °C, stocker à une température ambiante entre 10 et 25 °C. Conserver hors de la portée des enfants.

. Dans le cas d'utilisation de désinfectants dans les endroits d'introduction attendre quelques heures (2 à 3) avant mise en place de la solution afin d'éviter la destruction des bactéries par ces désinfectants.

. Refermer l'emballage après utilisation, et conserver à l'abri de l'humidité et de la lumière.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA** : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.